

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 96 (2001)

Heft: 2

Artikel: Le patrimoine - un pivot d'approche : étroite collaboration régionale dans le bassin lémanique

Autor: Baertschi, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-175950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etroite collaboration régionale dans le bassin lémanique

Le patrimoine - un pivot d'approche

La prise de conscience de la dimension régionale constitue une réalité nouvelle. Si dans un premier temps les préoccupations en ce domaine ont porté essentiellement sur les champs d'activité en rapport avec l'économie et l'aménagement, on observe que la prise en compte des aspects culturels, et notamment patrimoniaux, gagne progressivement en importance.

Pierre Baertschi, architecte, Carouge

Dans notre pays, les villes frontalières sont concernées en premier lieu par cette évolution. Précurseur dans le domaine des échanges interrégionaux, la **Regio basiliensis** représente un cas pilote. Aujourd'hui, Genève et le bassin lémanique constituent un autre cas d'application illustratif. En effet, à l'échelle de l'évolution historique, la création des frontières actuelles demeure un événement récent, puisqu'elle remonte au début du XIX^e siècle (Traité de Vienne). Auparavant, plusieurs territoires rattachés au bassin lémanique et aujourd'hui séparés par une frontière ont connu une appartenance commune. Citons à titre d'exemple les anciennes possessions de la Maison de Savoie, le Chablais ou encore le découpage des anciens diocèses. Les contacts entre les diverses populations concernées n'ont à vrai dire jamais cessé au cours du temps, même si le rattachement à des entités administratives et à des Etats différents a varié.

Multiplés échanges

Au cours du quart de siècle écoulé, le développement des infrastructures de communication, le rôle international de Genève et l'essor économique des cités lémaniques ont eu pour effet de multiplier les échanges. Plusieurs dizaines de milliers de travailleurs franchissent quotidiennement la frontière. Par ailleurs, la perspective des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et la Communauté européenne va encore renforcer les mouvements de part et d'autre de la frontière. Les autorités politiques ont anticipé ce développement, puisque, depuis plusieurs années, des structures d'échange et de dialogue transfrontalières ont été mises en place. Il s'agit notamment du Comité régional franco-genevois (CRFG) et du Conseil du Léman. D'autres groupements,

notamment la Fondation **Regio Léman Mont-Blanc**, se sont constitués. De part et d'autre de la frontière, enfin, on assiste à un décloisonnement des domaines de préoccupation.

Côté suisse, les concepts d'aménagement cantonaux prennent désormais en compte la dimension régionale. Il en va de même de la politique des transports. Côté français, les départements et la région Rhône-Alpes sont parties prenantes à ces réflexions. On assiste également à la mise en place de structures intercommunales. Les préoccupations portent sur la recherche d'actions concertées, la gestion d'un développement rapide de l'occupation du territoire n'étant pas toujours facile à assumer. Sans dresser un tableau récapitulatif complet des actions engagées en matière de coordination régionale, il y a lieu de relever un certain nombre de domaines de préoccupation touchant les dimensions culturelles et touristiques.

Initiatives transfrontalières

En rapport avec la mise en place de bases cartographiques et de préoccupations d'aménagement, le Comité régional franco-genevois (CRFG) a été un précurseur pour ces contacts. Dès 1993, date de la parution d'un «Livre blanc», il a établi une structure de réflexion et de concertation couvrant le bassin transfrontalier franco-valdo-genevois. Parmi les projets engagés ou en cours d'élaboration, citons le «plan vert-bleu» qui prend en compte les dimensions environnementales. Au nombre des études menées côté français et auxquelles sont associés certains représentants suisses, citons les «contrats-rivières» et la directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève. Le Conseil du Léman a pour sa part mis sur pied divers cercles de travail,

notamment en rapport avec la constitution d'un groupe paysage. Sur cette base, il a été possible de confronter un certain nombre d'études menées dans ce domaine au sein des collectivités concernées. L'organisation d'un colloque et l'élaboration d'un projet de Charte sur les paysages sont programmées.

Par ailleurs, divers travaux ont été engagés, dans le cadre des programmes **Interreg** (initiative communautaire pour les zones frontalières). Ils visent à mieux saisir la réalité régionale et bénéficient de subsides alloués notamment par la Confédération et la Communauté européenne. Désormais, les dimensions culturelles en rapport notamment avec l'activité touristique sont prises en compte. Parmi les projets retenus, citons en particulier la mise au point de circuits de promenades transfrontalières, l'étude d'un espace-rue majeur (Annemasse - Genève) ainsi que des investigations historiques menées sur l'évolution des anciens mandements (territoires autrefois enclavés). Ces programmes sont développés sur la base d'équipes et de financements recueillis de part et d'autre de la frontière. Ils permettent une fructueuse confrontation des méthodes ainsi que des contextes de travail respectifs.

Quelle identité?

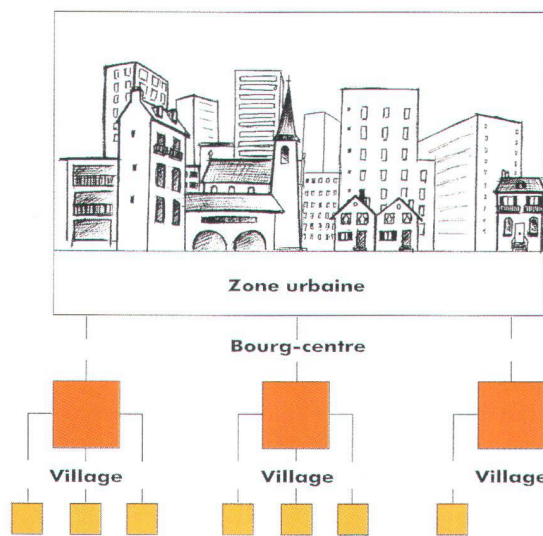
Les travaux consacrés à une meilleure connaissance des réalités régionales sont bien entendu relayés au niveau des entités administratives en charge des dossiers de part et d'autre de la frontière. Ainsi, à Genève, la mise à jour du plan directeur cantonal prend largement en compte cette nouvelle dimension à l'échelle du bassin et de l'axe lémanique. En Haute-Savoie il convient aussi de relever que le Syndicat mixte

intercommunal de gestion du contrat global (SIMBAL) a d'ores et déjà publié, il y a quelques mois, un document de synthèse intitulé «notre territoire, un patrimoine à valoriser». On constate que, dans une région transfrontalière confrontée à des problèmes d'organisation et de structuration de son développement, la définition des éléments d'identité commune constitue une étape incontournable. En revenant aux sources propres aux habitants d'une région, on retrouve la nécessité d'une mise en valeur du patrimoine culturel et bâti. La sensibilité actuelle, ouverte à une prise en compte des valeurs paysagères en rapport avec la formation d'un territoire rejoint les préoccupations liées à la vision d'un développement durable.

Le patrimoine devient ainsi l'un des pivots de ce type d'approche. Sa prise en compte soulève diverses questions en lien avec la mise en place de travaux d'inventaire propres à sensibiliser la population, et en particulier les élus et les nouvelles générations. Par ailleurs, il constitue un atout non négligeable pour une économie touristique en plein développement. Enfin, il nous interroge non seulement sur le passé, mais également sur la création d'un patrimoine contemporain que nous léguerons aux générations à venir. Dans la gestion de l'espace et la recherche d'une concertation propre à toute mesure en rapport avec la transformation du territoire, il constitue un instrument de nature à créer un trait d'union non seulement entre les générations mais également entre les frontières.

Organiser la trame urbaine

Il faut établir une hiérarchie de services et de fonctions à l'intérieur des zones urbaines



services administratifs, enseignement secondaire et technique, équipement culturel, hospitalier, sportif, loisir, commercial, zones d'activités



administration locale, école, salle de réunion polyvalente, sport, commerces de base, bistrot, regroupés au centre du village.

Dans le Schéma, la trame urbaine différencie en outre :

- 2 zones urbaines en relation avec un pôle de développement : agglomération annemassienne (A) et St-Julien-en-Genève-Archamps (B) elles-mêmes rattachées à la grande agglomération genevoise (G)
- Des zones à forte pression de l'urbanisation nécessitant, comme les précédentes, des schémas d'aménagement.

